Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. (Bref de Pie IX à la Liberté.)

La presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine. (Pie IX.)

Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter ita monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la Liberté.)

13e ANNÉE — NUMÉRO 243. MARDI 23 OCTOBRE 1883.

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS

	Trois mois	*six mois*	*un an*
Suisse	fr. 6	11	20
France, Belgique, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, Angleterre, Hollande, Etats-Unis	» 10	19	36

Rédaction et Expédition

Bureaux : **Grand'Rue, à Fribourg**

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Bureau des annonces : **Grand'Rue, 10, à Fribourg.**

Prix de la ligne ou de son espace : **15 cent.**

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.

Lettres et argent franco.

LE CONCORDAT

DEVANT LA CHAMBRE FRANÇAISE

II

La commission du Concordat dénonce, comme autant d'usurpations arrachées par l'Eglise catholique à la faiblesse des gouvernements, toutes les dispositions législatives qui ont successivement accordé à ses ministres ou à ses établissements des avantages autres que ceux que lui avait formellement garantis le pacte fondamental de 1801 et qu'elle avait alors acceptés comme suffisants.

Au point de vue du temporel, qui est précisément celui auquel se place la commission, ces avantages n'étaient qu'au nombre de trois, savoir : 1° la remise à la disposition des évêques des églises non aliénées, nécessaires au culte ; 2° un traitement convenable pour les évêques et les curés ; 3° la possibilité pour les fidèles de faire des fondations en faveur des églises. Mais ces conditions indispensables pour le service du culte, au moment de son rétablissement, constituaient-elles, dans la pensée des deux puissances contractantes, une dotation définitive pour l'Eglise, qui n'aurait plus désormais rien à attendre de l'Etat ni rien à lui demander ?

Une pareille interprétation serait absolument contraire à la vérité historique. Il nous suffira, pour le prouver, de deux citations empruntées à deux documents qui tiennent une place capitale, l'une dans les négociations qui ont précédé le Concordat, l'autre dans la période d'exécution qui l'a immédiatement suivi.

Le premier de ces documents est une note adressée, le 28 janvier 1801, par M. l'abbé Bernier au Pape, sur le projet de traité que le premier consul l'avait chargé de soumettre à Sa Sainteté. Après avoir rappelé les clauses qui sont devenues les articles 11 à 15 du Concordat, l'éminent négociateur s'exprimait ainsi :

« Le gouvernement désirerait pouvoir promettre davantage, mais la mesure de ses concessions doit être celle du pouvoir qu'il exerce ; et, comme il ne veut rien faire qui ne soit solide et durable, il ne promet que ce qu'il peut garantir. Il fera beaucoup plus dans la suite qu'il ne peut entreprendre aujourd'hui. Sa Sainteté s'en rapportera sans doute, sur cet objet, à ses intentions ; elles sont aussi constantes que généreuses, mais il faut que le temps mûrisse et calme tout. Sans cette précaution, tout ce qui est précipitamment accordé *n'aurait ni garantie, ni succès, ni solidité.* Le gouvernement prie Sa Sainteté de croire qu'il se montrera généreux envers le clergé de France, à mesure que l'état de gêne qu'il ressent et les difficultés qu'il éprouve seront aplanies. » (V. Thenier, *Histoire des deux Concordats,* tome II, pièces justificatives, p. 28.)

Le second document dont nous invoquerons le témoignage, est la réponse de Portalis, *en date du 30 ventôse an XII,* aux observations du Pape sur les articles organiques. Sur la question de la situation faite au clergé de France, en exécution du Concordat, Portalis rappelle les actes par lesquels le gouvernement français avait accordé au ministre du culte des traitements en dehors de ceux qu'il avait promis par le traité, puis il conclut ainsi : « Votre Sainteté verra dans ces diverses opérations la protection signalée que Sa Majesté accorde au culte catholique et à ses ministres, et le désir qu'elle aura toujours de remplir les vues de Votre Sainteté pour le plus grand bien de l'Eglise. Au milieu des nécessités de la guerre, Sa Majesté a déployé, en faveur du culte et de ses ministres, des ressources qui semblaient ne pouvoir se réaliser qu'après plusieurs années de paix. » (Voir *Discours et travaux de Portalis sur le Concordat,* p. 299.)

Il est donc absolument vrai de dire, comme l'ont fait MM. le baron de Mackau et le comte de Mun, dans leur protestation tout à la fois si mesurée et si ferme, que « les documents officiels de l'époque démontrent de la façon la plus certaine que les compensations offertes par le pouvoir civil, en échange de très graves concessions accordées par le Pape, étaient considérées de part et d'autre comme un « minimum » *devant servir de point de départ aux améliorations successives* que nécessiteraient les besoins religieux du pays ».

Ainsi, par son art. 11, le Concordat stipule pour les évêques le droit d'avoir un chapitre dans leur cathédrale et un séminaire pour leur diocèse, sous la réserve que le gouvernement ne s'oblige pas à doter ces établissements.

Mais une année s'était à peine écoulée depuis la promulgation du Concordat qu'un arrêté consulaire du 14 ventôse an XI *assurait un traitement aux vicaires généraux* et aux chanoines. En effet, les canons de l'Eglise prescrivent que chaque évêque soit assisté d'un conseil ou chapitre qui lui donne aide et lumière pour l'administration de son diocèse et qui, à son décès, exerce la juridiction épiscopale au moyen de vicaires capitulaires, c'est-à-dire choisis par lui.

Dès les premiers jours de l'application du Concordat, le gouvernement put juger, à l'empressement des évêques à s'entourer d'un chapitre conformément aux exhortations pressantes du cardinal Caprara, que cette institution était un organe essentiel de la hiérarchie de l'Eglise, et, prenant alors le parti d'ériger les chapitres en titres ecclésiastiques, il était nécessairement conduit à les doter.

De même pour les séminaires, le gouvernement fut bientôt amené à reconnaître que ces établissements étaient absolument indispensables à l'Eglise pour le recrutement de son clergé et que, dans l'état d'impuissance où se trouvaient les évêques de pourvoir par leurs propres ressources à leur fondation et à leur entretien, il y avait là pour lui une initiative à prendre et des encouragements à donner.

L'initiative consista dans la loi du 23 ventôse an XII, qui créait dix séminaires métropolitains aux frais de l'Etat, mais dont certaines difficultés vinrent ajourner l'exécution jusqu'à l'organisation du service de l'instruction publique, qui permit de remplacer les dix séminaires métropolitains par des facultés de théologie soumises au régime universitaire.

Quant aux encouragements, ils ne firent pas non plus défaut, et Portalis s'en exprimait ainsi dans son rapport à l'empereur du 21 ventôse *an XII* :

« Votre Majesté, disait-il, est constamment venue au secours des évêques qui ont entrepris d'établir des séminaires particuliers dans leurs diocèses. Elle leur a désemparé les maisons nationales qui se sont trouvées libres, et elle a rendu les revenus non engagés qui étaient susceptibles de recevoir l'affectation dont il s'agit. De plus, Votre Majesté m'a autorisé à présenter à sa sanction les donations et les legs qui pouvaient être faits, même en immeubles, aux séminaires publics. Grâces en soient rendues à la sagesse de Votre Majesté ; les ressources ne manqueront donc pas, mais il faut du temps à tout. Ce que la violence a détruit avec tant de rapidité, le zèle et la piété ne peuvent le rétablir qu'avec effort. »

On s'aperçut bientôt qu'il ne suffisait pas d'installer des séminaires diocésains et d'autoriser des donations et des legs en leur faveur pour assurer la prospérité de ces établissements, mais qu'il fallait encore leur venir en aide pour l'entretien de leurs élèves. De là le décret du 30 septembre 1807 qui établit des bourses et des demi-bourses à répartir entre les différents séminaires diocésains. Un autre décret du même jour portait à 30,000 le nombre des succursales, comme pour témoigner de l'étendue des besoins religieux auxquels correspondait dans la pensée du gouvernement la nouvelle subvention qu'il accordait aux séminaires.

Ainsi, pour les séminaires comme pour les chapitres, pour les traitements de ceux-ci comme pour les bourses de ceux-là, l'Etat n'a fait que réaliser, vis-à-vis de l'Eglise, les intentions généreuses qu'il avait annoncées comme siennes à la Cour de Rome, durant les négociations du Concordat, et sur la foi desquelles le Pape avait alors accepté les satisfactions incomplètes que cet acte garantissait dès ce moment à l'Eglise pour le premier établissement de son temporel.

Lors donc que la commission propose comme elle le fait, d'enlever à l'Eglise ces différentes allocations, elle s'inspire d'un sentiment *anticoncordataire,* suivant une expression familière à son rapporteur, puisque, sous prétexte de revenir à l'exécution stricte du Concordat, elle va directement contre l'esprit de cette convention, qui impliquait une extension toujours croissante de la dotation de l'Eglise au fur et à mesure des développements des besoins religieux du pays et des ressources du Trésor.

---

13) FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

LES CRIMES DE LA PLUME

PAR

RAOUL DE NAVERY

(*Suite.*)

IV

NID DE VIPÈRES

Il s'était élevé contre ce qu'il appelait un monstrueux abus de pouvoir, et semblait rendre les mères responsables de la félicité, de l'honneur, et de la vie de leurs filles quand celles-ci n'avaient pas été maîtresses de se marier suivant leur passion. C'était surtout dans son livre *Les Filles Majeures,* que Victor Nanteuil avait exposé ces idées faites pour bouleverser l'ordre social, détruire à la fois le respect et le bonheur dans les familles. Ce livre avait obtenu un de ces succès foudroyants qui se comptent par vingt éditions successives. Nanteuil croyait que jamais Cécile n'ouvrirait cette œuvre malsaine ; il n'en gardait pas même un exemplaire chez lui. Mais *quand le serpent se glisse dans l'Eden, la parole* fatale est bientôt dite, et le conseil pernicieux ne tarde pas à germer. Kasio Vlinski prévoyant une lutte, se hâta d'armer Cécile pour ce qu'elle croyait être la défense de sa félicité. Cécile lut *Les Filles Majeures* avec un étonnement croissant. Quand elle l'eut achevé, elle déchira le volume page par page, fit un peu de cendre de ces feuilles, et garda dans le fond de son cœur une blessure qui ne devait plus se fermer. Il lui semblait que subitement sa tendresse et sa vénération pour son père s'étaient écroulées. Elle se voyait plus en lui qu'un adversaire contre lequel elle pouvait batailler à armes *égales, encore se trouva-elle d'abord la plus* forte : elle connaissait son secret, il ignorait le sien.

Elle souhaita vivement apprendre si sa mère avait mordu aux fruits pleins de cendre dans lesquels Nanteuil avait mis le désentendement, l'irréligion, et le mépris de toute loi familiale. Avec des précautions inouïes, elle s'informa, elle chercha : mais Augustine s'était pliée sans détour et sans arrière-pensée sous la volonté de son mari ; elle avait cru devoir lui prouver une soumission affectueuse. Elle n'avait jamais trouvé dans sa corbeille, sous les laines de sa tapisserie, une livre dangereux, signé du nom de son mari.

Le lendemain du jour où il avait eu avec Cécile le pénible entretien qui s'était terminé par un mot renfermant une accusation, Victor se borna à dire à sa femme :

— Une romanesque sympathie est née pour Vlinski dans le cœur de notre fille, efforce-toi de la lui faire oublier.

En même temps, il prévint Etienne avec des précautions d'ami, que la pensée d'un prochain mariage effrayait sa fille, et qu'il prendrait un peu de temps pour l'accoutumer à cette idée.

Etienne Darthos secoua la tête :

— C'était trop beau ! dit-il.

Il serra la main du romancier, et il ajouta :

— Merci du fond d'un cœur qui saignera longtemps.

Le romancier s'efforça de rendre l'espérance au critique, mais celui-ci avait compris sous les réticences de Nanteuil le refus catégorique de la jeune fille.

Celle-ci ne parut plus le lendemain se souvenir de ce qui s'était passé. Elle se montra la même à l'égard de son père, avec une nuance de froideur et de défi perceptible pour lui seul. En revanche elle accabla Angèle des témoignages de sa tendresse, et lui parla souvent, bien souvent, de cet Etienne Darthos auquel elle reconnaissait toutes les qualités, à la condition qu'on ne cherchât point à le lui faire épouser.

Elle assistait tranquille, satisfaite en apparence, parfaitement belle et élégante à une représentation qui allait être pour son père l'occasion d'une joie nouvelle.

Pendant l'entr'acte du deuxième acte, l'animation était grande dans les couloirs. Nanteuil assez sûr de lui pour affronter les regards du public, se montrait plein d'entrain, se critiquait lui-même et réclamait l'indulgence de tous avec une modestie charmante. Au troisième acte, le rideau se leva sur une scène *représentant les trois Vipères, occupées avec* un acharnement odieux à tenter de perdre de réputation une malheureuse jeune femme dont la vertu, la candeur leur faisaient ombrage. Les pièges tendus pour amener cette créature digne, fière, innocente, au milieu d'un cercle de brebis galeuses qui peuvent aider à la corrompre étaient le chef-d'œuvre de l'actuce et de l'hypocrisie. Les trois actrices chargées de représenter ces trois femmes avaient sans nul doute reçu des conseils utiles ou consulté des photographies exactes, car elles étaient parvenues à s'habiller, à se coiffer, à se grimer de telle sorte, qu'au premier moment les amis de Zoé Cobra, de *Flore Dorvet* et de *Sosthénie Simonin* crurent que les excentriques personnes avaient accepté un rôle dans la pièce. Cependant on ne tarda point à se désigner, dans la salle, trois fauteuils de galerie occupés par les originaux dont il avait plu à Nanteuil de donner les portraits. On chuchota dans une loge, les confidences gagnèrent de proche en proche, et pendant l'entr'acte suivant, ce ne fut au foyer et dans les couloirs qu'un immense éclat de rire. Les uns trouvaient l'idée de Nanteuil très drôle, les autres s'effrayaient de son audace, et se demandaient ce qu'allaient résoudre les maris de ces dames. Seules désormais de toute la salle Zoé Cobra, Sosthénie Simonin et Flore Dorvet ignoraient qu'elles étaient devenues l'objet de la risée générale. Placées bien en vue, très fières

NOUVELLES SUISSES

—

Exposition nationale. — Le comité de l'Exposition a décidé de procéder pour le tirage de la loterie de la manière suivante: Le tirage commencera le 1er novembre, à 9 heures du matin. On placera dans six roues différentes les numéros de 0 à 9; les 100,000 seront tirés de la première roue, les 10,000 de la seconde, les 1000 de la troisième et ainsi de suite. Dans une troisième *roue se trouveront les 5000 billets représentant* les lots à gagner et qui correspondront aux numéros tirés des six roues précédentes. Trois membres du Comité central et la police surveilleront l'opération.

Ce mode de faire est très équitable, il est vrai, mais aussi très long; le tirage exigera plusieurs jours, de sorte que les listes des gains à la loterie ne paraîtront guère avant le 5 ou le 6 novembre.

—

Gothard. — Le conseil d'administration de la Compagnie du Gothard, réuni samedi à Lucerne, s'est occupé de l'établissement de l'atelier de réparation du matériel de la Compagnie. On sait qu'un grand nombre de localités s'étaient mises sur les rangs et avaient fait des propositions toutes plus onéreuses pour elles les unes que les autres. Le conseil d'administration s'est bien gardé de mettre fin de sitôt à cette course au clocher. *Il a décidé en principe que l'atelier* de réparation sera placé au midi du tunnel, et a laissé au conseil de Direction le choix entre Bellinzone et Biasca. C'est donc à ces deux localités à renchérir l'une sur l'autre pour obtenir la préférence.

Le conseil d'administration n'a cependant pas prétérité complètement le canton d'Uri: un atelier secondaire sera établi à Erstfeld.

—

Suisse-Occidentale. — Le *Genevois* annonce que le bulletin sommaire des chemins de fer de la Suisse-Occidentale et du Simplon pour le mois de septembre accuse une augmentation de 52,300 fr. pour les voyageurs et bagages, et de 9,000 fr. pour les marchandises sur la période correspondante de l'année dernière. Toutefois, au point de vue des résultats généraux l'année 1882 accuse encore un produit de 300,122 supérieur à celui de l'année courante.

—

Corps diplomatique. — La *Nouvelle Gazette de Zurich* demande si le don Carlos Guttierez, accrédidé auprès du Conseil fédéral comme ministre plénipotentiaire de la république de San Salvador, est le même Guttierez qui fut l'organisateur d'un certain emprunt du Honduras, Saint-Domingue, Costa-Rica et lieux circonvoisins. Cet emprunt fit l'objet dans la Chambre des communes d'Angleterre, en 1875, d'un rapport peu flatteur de sir Robert Lowe.

« Si c'est le même Guttierez, dit la *Nouvelle Gazette de Zurich*, ne lui confiez pas d'argent et encore moins votre signature. »

La *Gazette de Lausanne* rappelle que, vers 1874, on accueillit au Palais fédéral un certain général Viada, ministre du Honduras, galonné et doré sur toutes les coutures, mais qui, peu de temps après, se faisait condamner à Paris pour escroquerie *et vol.*

—

Comptabilité des Compagnies des chemins de fer. — La *Nouvelle Gazette de Zurich* se déclare contre le projet de loi issu des délibérations du conseil des Etats. Elle déclare dangereuse l'immixtion de la bureaucratie fédérale que conserverait cette loi et reconnaît que plusieurs des reproches très graves adressés par M. Welti à la Suisse-Occidentale reposaient sur de grossières erreurs de calcul aujourd'hui réfutées.

—

La loi électorale. — Le projet de loi électorale, élaboré par le Conseil fédéral et arrêté en séance du 13 octobre est divisé en 5 chapitres:

a) Dispositions générales (art. 1-29);

b) Elections pour le Conseil national (articles 30-44);

c) Elections pour le Jury fédéral (art. 45);

d) Votations fédérales (referendum articles 46-58, révision de la Constitution, articles 59-65);

e) Dispositions transitoires (art, 66-69).

Les art. 2 et 3 accordent le droit de vote à tout citoyen suisse âgé de 20 ans révolus. Les cas d'exclusion sont les suivants: 1° Privation des droits par suite d'un jugement ou correctionnel ou criminel; 2° Mise sous tutelle par suite de dissipation ou de maladies mentales; 3° Privation des droits prononcée juridiquement par suite de faillite, lorsque celle-ci aura été occasionnée par la faute même du failli. Dans ce dernier cas la privation des droits ne peut être prononcée pour plus de cinq ans.

Le citoyen vote dans la commune où il a son domicile ordinaire (art. 6).

Dans chaque commune politique le conseil communal devra tenir constamment à jour un registre spécial pour les élections et votations fédérales, dans lequel seront inscrits tous les citoyens aptes à voter en matière fédérales. Les citoyens qui viendraient s'établir dans une nouvelle commune dans les quinze jours précédant une votation fédérale, ne pourront pas être portés durant ce temps dans le registre de cette commune; mais ils jouiront de leur droit de vote dans la commune qu'ils habitaient auparavant. (article 7).

L'organisation des bureaux électoraux est abandonnée aux cantons (art. 12).

Chaque votant doit recevoir, à son domicile, au moins dix jours avant la votation, une carte de légitimation et un bulletin de vote (article 15).

Toutefois, le citoyen a la faculté de se servir de ce bulletin de vote ou d'en choisir un autre.

Dans le local du vote, il ne peut être distribué aucun bulletin.

L'électeur se présentant au local du vote recevra en échange de sa carte de légitimation une enveloppe, munie d'un timbre officiel, dans laquelle il enfermera son bulletin (art. 16, 17).

Les dispositions des art. 18-25 concernent le mode de procéder au dépouillement du scrutin et précisent les cas dans lesquels un bulletin peut être annulé en tout ou en partie. Une enveloppe qui contiendrait par exemple plus d'un bulletin ne pourrait être prise en considération, de même qu'un bulletin qui ne serait pas sous enveloppe.

Le Conseil fédéral transmettra aux gouvernements cantonaux un modèle du formulaire à employer pour le registre électoral fédéral, l'enveloppe, le bulletin de vote et le protocole dressé par les bureaux électoraux.

L'art. 51 porte textuellement: Les pétitions contenant la demande d'une votation populaire devront être mises par le Conseil fédéral, sous une surveillance officielle, à la disposition du public.

Toutefois, il est interdit d'en prendre copie.

—

Neutralité de la Savoie. — Voici l'analyse d'un article publié dans le *Berliner Tageblatt* par un officier supérieur prussien. Il montre les dangers qu'aurait pour l'Allemagne et l'Italie la violation de la neutralité *savoisienne par la France.*

Suivant l'auteur, la concentration de l'armée italienne entre Gênes, Alexandrie et Casale en serait plus grave encore.

Supposons que l'armée suisse voulût s'opposer, derrière la ligne de l'Orbe et de la Venoge, à une invasion française s'avançant entre les deux lacs de Neuchâtel et du Léman. Une opération dirigée par les troupes françaises contre Fribourg et Berne, par Genève et la Savoie, l'obligerait à se retirer rapidement. Dans ces conditions, prise par les troupes françaises, entre deux feux, elle serait inévitablement battue.

Mais la France aurait ainsi atteint son but et se serait fixée sur la ligne du Rhin entre Bâle et Schaffhouse, menaçant ainsi le flanc gauche de l'armée allemande.

Il est donc évident que soit la Suisse soit l'Allemagne et l'Italie ont un grand intérêt au maintien de la neutralité savoisienne. Le danger d'une violation de cette neutralité est si extraordinaire que sans les événements importants de ces derniers mois, il est certain que la question eût fait beaucoup plus de bruit encore que cela n'est le cas. Jusqu'ici la Suisse a essayé en vain d'établir ses droits, mais il ne serait pas impossible que dans leur propre intérêt d'autres puissances n'intervinssent.

En attendant, pour la Suisse, il ressort de tout cela la nécessité impérieuse de fortifier son territoire et de mieux instruire son armée.

La *Gazette de Lausanne* fait à ce sujet les réflexions suivantes:

« Il faut qu'en Allemagne on se fasse une bien petite idée du bon sens des Helvétiens pour s'imaginer qu'ils goberont sans sourciller de pareilles énormités.

« Il n'est pas besoin d'un grand stratège pour comprendre que dans l'hypothèse forgée par l'écrivain militaire du *Tageblatt*, un corps d'armée français qui voudrait marcher sur Fribourg et Berne ne s'aventurerait pas en Savoie, puisque le col de la Fancille et la grande route de Lyon à Gex lui permettraient de concentrer ses troupes dans le pays de Gex pour marcher de là directement sur la Venoge et attaquer l'armée fédérale sur son aile gauche. Un mouvement par la Savoie serait pas trop excentrique. »

—

M. Gross, vétérinaire en chef de la 1er division à Lausanne, est parti hier, 20 octobre, pour Paris, où il va rejoindre deux de ses collègues, MM. Müller, vétérinaire à Wanden (Berne), et le colonel Wehrli, de Zurich. Ces trois messieurs ont été priés par le Conseil fédéral de se rendre en Normandie pour y acheter neuf étalons, quatre pour le canton de Vaud, et pour les cantons de Berne, Lucerne, Bâle-Campagne, Saint-Gall et Argovie chacun un. Ils ont reçu pour instruction d'acheter ce qu'ils trouveraient de plus beau.

Berne

La *Volkspartei* dans le district de Laufon a exprimé les *desiderata* suivants à la Constituante:

1. Garantie des biens de bourgeoisie.
2. Maintien de la législation jurassienne concernant l'assistance des pauvres.
3. Rétablissement des paroisses du Jura catholique dans leur état antérieur av. 1874.
4. Enseignement libre, simplification des plans d'étude aux fins d'obtenir de meilleurs résultats; réduction des heures d'école; par contre, introduction des *cours supplémentaires* pour les garçons. Suppression des inspecteurs d'école et remplacement de ces derniers par des commissaires de districts.
5. Simplification de l'administration générale avec une surveillance plus sévère.
6. Simplification de l'administration judiciaire, réforme ou suppression du jury.
7. Introduction des chambres de discipline pour les notaires et avocats.
8. Réforme des impôts en général, introduction d'un impôt indirect, notamment d'impôt de luxe, afin d'alléger les impôts directs; introduction d'un impôt personnel frappant les ayant-droit de voter.
9. Introduction d'une loi favorisant l'agriculture (vente du sel à l'usage du bétail à un prix modéré, dédommagements plus forts pour le bétail péri par des maladies contagieuses, etc.).
10. Promulgation d'une loi contre l'usure.
11. Nomination de tous *les fonctionnaires* de district (préfets, présidents de tribunaux, greffiers) par le peuple.
12. Referendum obligatoire, droit d'initiative.
13. Introduction du système proportionnel pour toutes les élections populaires; éventuellement:

Division de tout le canton en cercles d'élections ne nommant que deux députés au grand conseil et à la Constituante.

Aux élections des membres du gouvernement, de la Cour suprême et des commissions du Grand Conseil, on aura égard à la représentation des minorités selon un mode équitable.

A ces propositions, adoptées dans une assemblée populaire, se sont joints 686 ayant-droit de voter en apposant leurs signatures sur une pétition adressée à la *Constituante.*

***

La recette des chemins de fer pour le mois de septembre est, sur le *Jura-Berne*, de 633,000 fr., soit 29,000 fr. de plus qu'en 1882.

Sur le *Berne-Lucerne*, l'augmentation est de 30,000 francs.

Sur les 9 premiers mois, l'augmentation des recettes est de **326,373 francs.**

Appenzell (Rh.-Int.)

Trois clubistes de Hérisau trouvaient lundi sur la neige, en descendant du Sæntis, des traces exceptionnellement nombreuses. Bientôt ils aperçurent, à leur grande joie, dans le district franc de Hægeter, une troupe de chamois qui, effrayés du bruit que faisaient nos ascensionnistes, se divisèrent en deux bandes dont l'une comptait au moins quarante bêtes et l'autres trente-trois.

Chaque troupeau marchait précédé d'un énorme mâle, qui, le cou tendu, s'assurait, en regardant de tous côtés, qu'il n'y avait aucun danger.

Le garde-chasse Rechsteiner, que les trois clubistes trouvèrent sur leur route, leur assura qu'on pouvait voir également tous les jours, dans la *Kammalde*, une troupe de vingt-huit chamois.

Le *Volksfreund* évalue à 130 ou 150 le nombre de ces animaux qui paissent sur les pentes du Sæntis, et à 20 ou 30 celui des chevreuils.

Vaud

M. Auguste Schairrer député au Grand Conseil pour le cercle d'Avenches, vient de mourir à Donatyre, à l'âge de 51 ans.

***

On lit dans le *Journal de Château-d'Oex*:

« Le pont Turrian, précédemment en bois, et qui a été, l'année dernière, en partie emporté par la Sarine, a dû être reconstruit cet été, et remplacé par un pont en fer suspendu. Ce pont, posé il y a peu de jours, n'a pu supporter l'épreuve à laquelle il a été soumis. Contrairement à l'avis de l'ingénieur chargé de préaviser à ce sujet, les massifs de maçonnerie destinés à retenir les câbles ont été construits de dimensions trop faibles, et ils ont cédé au premier effort.

« L'économie mal appliquée de quelques mètres cubes de maçonnerie cause ainsi aux ayant-droit une perte d'au moins 1500 à 2000 francs. »

***

Victor Hugo est parti samedi de Bex pour rentrer à Paris.

---

d'étaler la plus élégante de leurs toilettes dans les fauteuils du premier rang donnés par Nanteuil, elles sentaient à mesure que s'accentuait le succès de la pièce, grandir le sentiment d'envie que leur inspirait Augustine.

Peu leur importait Nanteuil, c'était un homme. Augustine qui les écrasait par la beauté, par sa fortune, par son élégance, par son bonheur, paraissait être pour elles une ennemie.

— Elle est donc invulnérable! s'écria Zoé.

— Et impeccable! ajouta la Simonin.

— Oh! conclut Flore, pour la voir humiliée, pour savoir qu'elle souffre, je donnerais!...

— Combien? demanda une voix aigue.

— Peu vous importe, monsieur Pharès, vous ne la prendrez jamais en faute, répondit Zoé Cobra en se retournant.

Le jeune homme auquel elle venait de donner le nom de Pharès, appartenait à cette classe de petits journalistes qui courent dans vingt bureaux durant une seule journée, font tour à tour du reportage, des articles de théâtre, de la fantaisie et des récits d'accidents. Pharès, aigu comme un stylet, envieux, plein de venin et de bave, était assez estimé dans les bureaux de quelques feuilles satiriques. On le considérait comme un bravo littéraire, prêt à frapper dans l'ombre, protégé par son pseudonyme. On le chargeait de missions périlleuses, il confectionnait de bons petits articles de diffamation, ne reculait pas devant le chantage, et, méprisé de tous, il parvenait à se faufiler partout. Sa spécialité était connue. Chacun de ses succès de livres, et il en comptait quelques-uns, était un véritable crime littéraire. Chose honteuse à avouer, il s'était créé plus vite une notoriété en se tenant dans les marais littéraires où les scorpions et les serpents font leurs nids, que s'il avait naïvement suivi une belle et large voie.

Les vipères le connaissaient et l'appréciaient. Il allait à leurs jeudis, les régalait de médisances et de calomnies infâmes, traitant la réputation des hommes et des femmes avec le dédain d'un homme qui n'a plus rien à perdre. Jamais il n'avait pu réussir à se faire inviter chez Nanteuil, et il lui gardait rancune de son mépris.

— Tant pis pour qui cherche à m'écraser, disait-il, je pique.

Les vipères s'applaudirent deux fois de l'avoir bien accueilli, quand M. Pharès, par un mot énigmatique parut leur faire comprendre que sa volonté pouvait peser sur le bonheur de Mme Nanteuil.

Afin d'irriter *davantage un reptile*, le charmeur l'agace à l'aide d'une baguette sifflante, il se joue de sa colère, de sa bave, de ses morsures. Pharès voulait monter à son diapason le plus aigu, la colère des trois femmes, et pour cela il devait leur révéler autre chose que les secrets d'Augustine.

— A la soirée que Nanteuil a donnée mardi, reprit Pharès, en s'adressant à Zoé Cobra, avez-vous remarqué l'actrice qui joue un des trois rôles de vieilles femmes?

— Non, répondit Zoé.

— Elle y assistait cependant.

— Elle a beaucoup de talent, ajouta Flore Dorvet.

— Et savez-vous ce qu'elle allait chercher dans les salons du dramaturge?

— Des conseils, hasarda Flore Simonin.

— On affirme, qu'elle demandait des modèles.

— Pourquoi?

— Pour la composition de son rôle. Puis-je tout vous dire, ne m'en voudrez-vous pas de ma franchise, et considérerez-vous que je vous ai rendu un service si je vous apprends ce qui se murmure dans tous les coins de la salle.

— Je ne vous comprends pas, dit Zoé en regardant ses amies.

— C'est bien difficile à expliquer, reprit Pharès. Je fais le plus grand cas de votre intelligence, votre amitié m'est précieuse, et je cours risque de la perdre si je me montre franc. Cependant il m'est cruel de voir des femmes de votre valeur devenues le point de mire de toute une salle, de songer que demain les journaux en rendant compte de la pièce, ajouteront que vous sembliez prodigieusement vous amuser pendant cette représentation.

— Mais nous nous amusons en effet beaucoup; une belle salle, des toilettes charmantes, des fauteuils excellents... envoyés par Nanteuil.. On peut lui pardonner son bonheur et sa fortune, il est poli. Ce n'est pas sa femme qui aurait songé à nous faire remettre ces coupons.

— Ma parole je ne sais plus comment vous apprendre la vérité! dit Pharès. Voilà que vous admirez, que vous bénissez Nanteuil, maintenant.

(A suivre.)

Valais

Un jeune homme, occupé à la restauration de l'église de Nendaz, maniait une arme à feu, lorsque, par imprudence, le coup partit et atteignit une fille en plein visage. La mort a été instantanée.

***

Le conseil d'Etat, vu l'importance exceptionnelle du décret de collocation de la ci-devant Banque du Valais, annoncé au gouvernement par le Président du tribunal de Sion, comme devant être porté à la fin de l'année courante, décide de prier celui-ci d'inviter l'administrateur et le défenseur de masse de dit établissement d'élaborer un rapport général et détaillé acompagnant le décret visé. Ce rapport, qui aura à s'étendre sur la marche de l'administration et à contenir aussi les frais de la liquidation, résultant tant des procès que des vacations judiciaires, etc., devra être imprimé et publié avant que le décret ait passé en force.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la *Liberté*.)

Paris, 19 octobre.

Il est certain aujourd'hui que le cabinet se présentera devant les Chambres sans déclaration. Le conseil juge que les discours de Rouen et du Hâvre sont suffisamment significatifs. Le cabinet n'a pas de nouveau programme à formuler.

L'exposé diplomatique et militaire des affaires du Tonkin, des négociations avec la cour de Pékin et de l'expédition de Madagascar, devant être distribué au Parlement, dès le jour de la rentrée, il serait superflu, estime le gouvernement, de rédiger une déclaration que les discussions parlementaires compenseront largement.

L'extrême gauche, précisément à cause de ses tendances violentes, n'est point redoutée par le cabinet Ferry; mais il est inquiet sur l'attitude de la gauche radicale. C'est elle qui, soutenue par l'intransigeance, relèverait le défi ministériel. Aussi M. Ferry et ses collègues multiplient les démarches auprès des membres influents de ce groupe, auquel appartiennent MM. Hérisson et Labuze, afin de leur faire écarter toute idée d'opposition.

La lettre que vient de publier M. Rivière, ancien président de la gauche radicale, doit avertir M. Ferry de l'inutilité de ses tentatives pour rallier ce groupe républicain à la politique opportuniste.

Le ministère ne compte pas moins sur une majorité pour le début de la session.

L'insuccès de la réunion tenue, hier, par l'extrême gauche, cause une vive satisfaction dans le monde officieux. On y voit un symptôme caractéristique de l'impuissance parlementaire de ce groupe. Aussi la conviction s'accentue de plus en plus que, dans les discussions sur la politique extérieure ou intérieure qui s'engageront à la rentrée, le cabinet sera soutenu par une majorité compacte. On redoute beaucoup plus quelque incident imprévu, sur la question de la mairie de Paris notamment.

On annonce qu'un membre de la gauche radicale déposerait, dès la rentrée, une interpellation sur le péril monarchique. Cette joyeuse facétie pourrait ne pas nous déplaire. Le cabinet Ferry et les feuilles républicaines rivalisent de confiance dans l'affirmation publique, quotidienne, de l'impuissance du parti monarchique en France. Il sera donc plaisant d'entendre parler à la tribune d'un « péril monarchique » ! M. Jules Ferry et ses collègues qui nient tout danger d'un retour du pays aux institutions séculaires et bienfaisantes de la monarchie nationale, se rattraperont sans doute sur la dénonciation du « spectre clérical » !

On croit que la campagne de personnalités engagée par la presse intransigeante contre le ministre de la guerre est menée sur l'instigation du général Thibaudin. Il a fallu, en effet, pour susciter ces questions toutes personnelles, que les dossiers confidentiels du ministère de la guerre aient été communiqués aux feuilles radicales qui patronnent le plus ardemment M. Thibaudin. Celui-ci ne recueillera, de cette campagne, qu'une déconsidération plus complète, s'il faut en juger par l'impression actuelle produite dans le monde politique et militaire.

Une lettre de Londres me fait connaître que le vice-roi des Indes, vient de livrer à l'éditeur Kegan, Paul, son ouvrage biographique sur son père. Le titre de ce volume est : « La vie, les correspondances et les écrits littéraires posthumes de Edward Bulwer, lord Lytton. »

Le marché libre d'hier soir avait accusé d'excellentes tendances qui se sont manifestées, de nouveau, à l'ouverture de la Bourse d'aujourd'hui. Mais il ne semble pas que la hausse doive prendre un nouveau développement.

Les cours de la Banque ottomane sont *assez faibles. Est-ce* une manœuvre du syndicat?

C'est un fait incontestable que le revenu de la terre a baissé depuis dix ans dans des proportions plus ou moins grandes, selon la production spéciale à chaque département, et que ce fait se traduit chaque jour dans *les baux nouvellement consentis. Nous* n'avons pas à trancher la question de savoir si ce mouvement s'arrêtera bientôt; mais il *est certain qu'en ce qui concerne les droits* d'enregistrement il ne doit pas encore avoir atteint toute son amplitude, qui ne doit atteindre son maximum qu'après dix années au moins, et le moment aigu de la crise n'est peut-être pas encore passé. C'est donc là le point noir qu'il serait imprudent de perdre de vue.

Les cultivateurs ne doivent pas oublier que cette diminution des revenus de la terre *se produit sous le régime républicain.*

FRANCE

La *Patrie* dit que le ministère de la justice prépare une circulaire invitant les évêques à prévenir leur clergé de ne donner désormais aucune prise à des répressions, car le gouvernement, disposé qu'il est à l'indulgence, se montrerait très sévère s'il n'était pas tenu compte de ses avertissements.

***

Un différend s'est élevé entre le ministre des finances français et le conseil d'administration de la dette publique ottomane, relativement aux droits de timbre que doivent acquitter les nouveaux titres de cette dette.

Le ministre des finances considère les nouveaux titres de la dette ottomane convertie comme étant ceux d'un nouvel emprunt.

Il se base pour cela :

1. Sur ce que les titres ont été émis sous une nouvelle garantie;

2. Sur ce que, par suite d'un accord intervenu entre les détenteurs d'obligations, une nouvelle dette a été créée.

Il exige, en conséquence, que les titres en question acquittent en France d'une manière intégrale, le droit de timbre grevant tout papier de valeur.

Le conseil d'administration de la Dette ottomane s'est adressé à l'ambassadeur français à Constantinople.

M. de Noailles lui a fait observer que le capital de la Dette, aujourd'hui convertie, avait déjà acquitté lors de la première émission, le droit de timbre en son entier, et qu'il ne serait pas équitable de l'astreindre aujourd'hui encore une fois à ce droit.

A ces observations que M. de Noailles lui a transmises, le ministre des finances a répondu que les titres des divers emprunts contractés antérieurement par la Turquie dans les divers pays étrangers, ayant été convertis en un seul et *nouveau* titre, en vertu d'un accord survenu entre cette puissance et ses créanciers, le nouveau titre doit payer le droit en entier.

Le ministre maintient, en conséquence, sa décision.

***

Le bruit court dans les cercles parlementaires que l'extrême gauche aurait l'intention de demander l'expulsion des princes d'Orléans.

ANGLETERRE

Une explosion a eu lieu vendredi dans la *houillère* de Warncliffe. On craint que 23 personnes n'aient péri. Trois cadavres ont déjà été retrouvés.

ALLEMAGNE

On éprouve à Hambourg de sérieuses inquiétudes au sujet du bateau à vapeur postal l'*Aline Woermann*, qui est parti mardi pour l'Afrique occidentale. Il a été exposé à une terrible tempête, à la suite de laquelle *on a trouvé près de Terschelling* trois cadavres et plusieurs épaves, dont une bouée de sauvetage avec le nom d'*Aline Woermann*. L'équipage se composait de 30 hommes, plus trois passagers; dans le nombre, deux missionnaires.

***

Une dépêche de Berlin au *Times* assure que M. de Bismark est sérieusement indisposé. Les médecins lui ont interdit tout travail intellectuel. Il doit rester encore quelque temps à Friederiksruhe.

ALSACE-LORRAINE

Par jugement de la chambre correctionnelle du tribunal de première instance de Sarreguemines, 115 jeunes gens nés dans l'arrondissement de Saverne, dans les années 1858 à 1863, sont cités à comparaître le 30 novembre prochain devant ce même tribunal, sous l'inculpation de s'être soustrait par l'émigration à l'obligation du service militaire dans l'armée allemande.

Cent sept autres jeunes gens de l'arrondissement de Saverne, nés dans les années 1856 à 1870, sont cités pour la même date *et sous la même inculpation devant la cham*bre correctionnelle du tribunal de première instance de Saverne.

La confiscation des biens des prévenus a été ordonnée en même temps.

PORTUGAL

Les journaux de Lisbonne expriment la fâcheuse impression produite par la facilité avec laquelle la presse espagnole a accueilli des informations fausses ou exagérées sur les incidents de Coura. Plusieurs de ces journaux se montrent hostiles au projet d'union douanière entre l'Espagne et le Portugal.

***

A la suite d'un désaccord dans le conseil des ministres à cause des prochaines élections municipales, le ministre de l'intérieur a donné sa démission.

Il est bruit d'autres changements avant la présentation par le cabinet aux Cortès, en novembre, et la discussion de la réforme *de la charte et de la loi électorale pour les* élections municipales.

BULGARIE

La *Correspondance politique* annonce de Pétersbourg que le colonel Kaulbars, attaché militaire à l'ambassade russe à Vienne, a été chargé de se rendre à Sofia afin de régler, d'accord avec le prince de Bulgarie, *la question de l'organisation de l'armée bul*gare et la position des officiers russes qui y sont incorporés.

GRÈCE

L'éphore des antiquités, M. Kavadias, télégraphie d'Epidaure qu'il a découverts vingt morceaux de marbre couverts d'inscriptions. Il a pu recomposer ainsi deux des célèbres colonnes dont parle Pausanias, sur *lesquelles étaient gravés les noms des mala*des guéris dans le temple de l'Esculape, la nature de la maladie et les remèdes employés pour la combattre.

M. Kavadias estime que c'est là une des plus importantes découvertes épigraphiques qui aient été faites de nos temps.

CANTON DE FRIBOURG

Personne n'est parfait, pas même la *Kirchen-Zeitung*, qui a un petit travers : c'est de donner, quand je ne sais quelle mouche la pique, des coups avec la pointe de sa plume, sur les doigts de la *Liberté*.

D'ordinaire, nous ne prenons pas garde à ces piqûres; c'est que nous avons le caractère mal fait! Cependant une fois et par exception — il y a de cela deux ans, — *nous nous permîmes de rendre coups de* plume pour coups de plume. Que n'avions-nous continué de nous tenir coi! La *Kirchen-Zeitung* poussa aussitôt des cris désolés, les cris d'une oie effarouchée.

Depuis ce temps mémorable, le trop sensible journal n'a perdu aucune occasion de rappeler au monde attendri les dures persécutions que nous lui avions fait endurer.

Cela n'a pas empêché la *Kirchen-Zeitung* de *recommencer à piquer de sa plume*, à propos et hors de propos, cette méchante *Liberté*, qui de son côté s'est évertuée de rester impassible, pour éviter à sa conseur les tourments d'un nouveau martyre.

Or, depuis quelques semaines la feuille soleuroise traverse une crise qui nous inquiète. Le travers que nous venons de signaler s'aggrave. Jusqu'ici une colonne, deux colonnes au plus, suffisaient pour les *coups dont elle nous gratifiait*. Mais dimanche dernier, il lui a fallu cinq colonnes et demie. Nous la conjurons de se modérer dans l'intérêt de ses lecteurs.

—

Bulle, le 19 octobre.

Notre population est dans une grande agitation. Il paraît qu'une bande de malfaiteurs a établi son quartier général dans notre paisible cité et commence à dévaliser nos maisons. Plusieurs vols et tentatives d'effraction ont été commis en ville, et l'on se demande ce que fait la police locale. La commune paye des gardes-nuit, mais pourquoi? Il ne serait pas plus possible de citer à leur actif une allerte d'incendie donnée qu'une arrestation de voleur opérée.

On se demande franchement à quoi sert cette police. Nous sommes gratifiés de tapages infernaux tous les dimanches soir et souvent d'autres jours encore. Il nous faut payer des impôts pour ne pouvoir dormir ni en sécurité ni en tranquillité.

Si par contre il y a une amende au bout, vous voyez les agents de la police communale s'y précipiter comme des vautours. *Demandez sur ce point l'avis des braves* campagnards de la Haute-Gruyère, dont 17 ont été, le même jour, dénoncés par les policiers de la ville *qui s'étaient embusqués* dans une maison comme des braconniers, en guettant les campagnards qui, faute de *trace* sur la route, montaient sur le trottoir avec leurs traîneaux, ce qui était un cas de force majeure, à moins de décharger en pleine route.

Note de la Rédaction. — Nous croyons, avec notre correspondant, qu'à Bulle on ferait mieux d'exiger un travail consciencieux des agents communaux, plutôt que d'envoyer au *Confédéré* des articles contre la gendarmerie qui n'est pas chargée de la police locale pendant la nuit, comme cela a lieu à Fribourg. Nous avons entendu plusieurs fois des voyageurs se plaindre de n'avoir pas pu fermer l'œil à Bulle, à cause des tapages nocturnes.

—

La Cour d'assises du 1er ressort a siégé jeudi à Romont sous la présidence de M. Louis Grand. M. Landerset occupait le fauteuil du représentant du ministère public. MM. Alfred Reichlen à Bulle et Jacques Ménoud à la Magne fonctionnaient comme juges, et M. Alfred Brémond à la verrerie de Semsales, comme chef du jury. La journée d'hier a été occupée jusqu'à passé 10 heures du soir à traiter la cause Amédée Forney, à Chavannes-sous-Romont, prévenu de meurtre sur François Struby et de lésions corporelles sur d'autres personnes. La défense du prévenu a été présentée avec talent par M. l'avocat Robadey, à Romont. On se souvient que, le 19 septembre 1883, un groupe de jeunes gens descendaient aux Chavannes, en chantant la chanson : « Honneur à la Gymnastique; » ils remarquèrent le prévenu, et ces jeunes gens de s'écrier: « Eshan Médée » (dépêche-toi, hâte-toi), sobriquet qui depuis très longtemps lui est adressé. Forney, aigri par des chagrins, peut-être aussi par l'alcool, se rendit dans la maison de son frère, en ressortit aussitôt, cria, vociféra et invita ces jeunes à faire la moitié du chemin. Struby s'avança; une lutte s'engagea entre les deux dans laquelle ce dernier reçut un coup de couteau qui lui perça le cœur. La victime, âgée de 21 ans, fit quelques pas et expira sur le seuil de la porte d'une maison voisine. Les autres personnes atteintes, le même soir, par le même prévenu, sont aujourd'hui heureusement rétablies. Le jury ayant admis, outre des circonstances atténuantes, que le prévenu avait été provoqué, non violemment, la cour condamna Forney, à 8 ans de réclusion à la maison de force, à 2000 fr. de dommages-intérêts envers la famille Struby et à tous les dépens.

—

M. Jules Glasson, député de la Gruyère, vient d'être nommé par le Département fédéral du commerce et de l'agriculture, membre de la grande Commission fédérale, chargée d'établir les conclusions et propositions qui découlent de l'enquête agricole, ordonnée par les Chambres.

Cette commission est composée de vingt membres des différents cantons.

BIBLIOGRAPHIE

—

Le **Monde pittoresque** commence dans son numéro de cette semaine un nouveau récit de voyages appelé à piquer vivement la curiosité, sous le titre de : *Une année à cheval.*

M. Mévert nous fait parcourir avec lui les pampas encore si peu connus du Paraguay et de la République argentine.

M. Mévert nous initie en même temps à la vie des colons européens établis dans ces lointaines régions.

De belles illustrations ornent ce numéro. De tous les journaux de voyages, le *Monde Pittoresque* est le plus intéressant, le plus véridique est le moins cher.

On s'abonne à Fribourg, chez M. Reichlen, agent d'affaires.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

—

Nous trouvons signalée, dans la causerie scientifique du *Musée des Familles*, une expérience à la fois très intéressante et très facile à répéter, propre à démontrer les effets naturels du magnétisme terrestre ; il ne faut qu'une paire de pincettes et une boussole; et dans quelle maison, aujourd'hui, ne trouve-t-on pas une boussole, ne fût-ce qu'à l'état de breloque.

« Donc, avec un bout de ficelle suspendez la pincette (par exemple au bouton d'un tiroir que vous aurez ouvert à moitié), pour qu'elle se balance librement dans le vide. Prenez la boussole, présentez-la très rapprochée à la partie inférieure de la pincette. Vous verrez l'aiguille diriger vers la branche de fer sa pointe sud... Puis conduisez tout doucement en montant la boussole le long de la barre de fer.

« Quand vous arrivez à mi-longueur environ de la pincette, tout à coup l'aiguille fera un demi-tour, et de là jusqu'à l'extrémité supérieure, ce sera sa pointe nord qu'elle dirigera vers le fer. Redescendez. A mi-longueur, la pointe sud reviendra. Et toujours ainsi...

« Ce qui prouve que le magnétisme terrestre transforme la pincette en un aimant dont chaque pôle attire le pôle contraire des autres aimants. »

—

La paye le vendredi. — L'usage de payer aux ouvriers leur salaire hebdomadaire le vendredi, plutôt que le samedi, est assez répandu en Angleterre et commence à pénétrer en Allemagne.

Les raisons qui ont amené cette dérogation aux anciennes coutumes sont les suivantes : la paye le vendredi permet aux femmes de faire le samedi les achats et réglements de compte, de sorte que le dimanche peut être mieux appliqué au repos en famille ; le lendemain de paye étant un jour de travail, l'ouvrier est moins exposé à faire mauvais usage de son argent aussitôt qu'il l'a reçu.

L'expérience a sans doute montré l'efficacité de cette mesure ; la moralité du but doit engager nos industriels à tenter de l'acclimater également chez nous.

—

Un jeune membre du Club alpin français, ascensionniste intrépide, M. Ch. Rabot, a juré, paraît-il, de ne laisser inexploré aucun pic des *fields* de la presqu'île scandinave. Il revient de la Laponie, où il a visité les environs du Rosvand, le plus grand lac de la Norvège septentrionale, le centre d'une belle contrée qui rappelle les cantons des Alpes. Il y a admiré de superbes forêts et y a constaté l'existence d'une industrie qu'on ne s'attendrait guère à rencontrer chez des montagnards. Ces braves gens, dont la plupart n'ont jamais vu la mer, fabriquent traditionnellement d'excellents canots pour les pêcheurs. Il va sans dire qu'ils ignorent profondément la géométrie, ce qui ne les empêche pas d'en appliquer à leur insu les principes. Dans cette région. M. Ch. Rabot a dû presque toujours marcher la nuit, à la clarté du soleil de minuit, à cause de la chaleur du jour qui dépassait souvent 25 degrés centigrades. C'était en juillet et en août. Il s'est rendu ensuite au Svartisen, immense glacier encore inconnu. Puis, traversant la région des grands lacs de la Laponie suédoise, dont les bois abritent d'inombrables moustiques, il a atteint le Sarjektjaekko, le sommet le plus élevé de la Laponie (2,135 mètres) et peut-êtres, après la Petermanspitze au Groënland, le point le plus haut du globe au-dessus du cercle polaire. Il a terminé ses excursions par l'exploration du Jokulfjeld, le seul glacier de l'Europe continentale qui descende jusqu'à la mer.

M. Soussens, *Rédacteur.*

AUX FUMEURS

MARQUE DE FABRIQUE

MM. Ormond et Cie, fabricants de cigares, à Vevey, croient devoir aviser leur honorable et nombreuse clientèle qu'ayant déjà été honorés de médailles à toutes les expositions auxquelles ils ont pris part, ils ont exposé mais « **renoncé à concourir** » à l'Exposition nationale de Zurich. C'est le motif pour lequel ils ne pouvaient prétendre à aucune récompense, conformément à la circulaire du 25 mars 1883 de M. le Président du Jury. (O. 2701 L.) (650)

Domestique

On demande pour le 1er janvier, comme second domestique, à la laiterie d'Autigny, un jeune homme de 20 à 25 ans, de bonne conduite, fort et robuste et exempt du service militaire. Il pouvait apprendre à faire le fromage et peut être sûr d'être placé l'année suivante comme fromager moyennant bonne conduite et exactitude au travail. — S'adresser à **Amédée Sallin,** le vendredi à la laiterie d'Autigny, ou le samedi, après-midi au Café de l'Hôtel de Fribourg, d'ici au 4 novembre. (691)

Repasseuse

Marie-Louise Frei, née Pillonel, repasseuse, se recommande pour les ouvrages concernant sa profession, soit à la maison, soit en journées. (692)

Prix modérés. — 257, rue de Morat, 257.

AVIS

Le départ du troisième envoi d'émigrants pour le Chili aura lieu de Fribourg le 20 novembre prochain ; les contrats devront être signés chez M. **Léon Girod**, 70, rue des Epouses, à Fribourg, le 5 novembre au plus tard. (693)

FOIRE DE PALÉZIEUX
(VAUD)

Le public est rappelé que cette foire aura lieu le lundi 12 novembre prochain.

(690) **Greffe Municipal.**

Cigares hollandais

Par suite de considérables achats avantageux, je puis vendre le cigare **„Juno“** marque des mieux connues et très goûtée ici, au *prix de fabrique: fr. 40 le mille, ou fr. 4 le cent.* (H 8482 X)

Ce cigare ayant un arôme fin, très agréable, et donnant une belle cendre blanche, je le recommande beaucoup au fumeurs.

(694) **Frédéric Curti** à *St-Gall.*

PÉPINIÈRE
de la CHABLIÈRE
près Lausanne

GRAND CHOIX
d'arbres fruitiers de toutes les espèces

Envoi du cathalogue franco sur demande.

(O 2858 L) (695)

IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE
GRAND'RUE, 13, FRIBOURG

L'Europe illustrée :

De Fribourg à Waldenbourg	Fr. 0 50	**Les bains de Krankenheil-Tœlz**	» 1 —
Fribourg en Brisgau	» 1 —	**Thoune** et le Lac de Thoune	» 0 50
Gœrbersdorf (Etablissement du Dr Bremer pour les maladies de poitrine	» 1 —	**Florence**	» 0 50
Davos et ses environs	» 0 50	**Milan**	» 1 —
Neuchâtel et ses environs	» 0 50	**Les bains de Kreuth dans la Haute Bavière**	» 0 50
Le Clods de la Franchise (Chaux-de-Fonds et ses environs)	» 1 —	**Vevey** et ses environs	» 0 50
Lucerne et ses environs	» 0 50	**Interlaken**	» 0 50
Zurich et ses environs	» 0 50	**La haute Engadine**	» 0 50
Constance et ses environs	» 0 50	**Nyon** et ses environs	» 0 50
Le chemin de fer de l'Uetliberg	» 0 50	**Thusis**	» 0 50
Le chemin de fer de Vitznau-Rigi	» 0 50	**La Gruyère**	» 0 50
Heiden et le chemin de fer de Rorschach-Heiden	» 0 50	**Schaffhouse et la chute du Rhin**	» 0 50
Baden-Baden	» 0 50	**Le voyage à Notre-Dame des Ermites** (Einsiedeln)	» 0 50
Baden en Suisse	» 0 50	**Les bains de Reinerz**	» 0 50
		La ligne du Gothard	» 2 —
		Battaglia près Padoue	» 1 —

Ces petits albums se distinguent par la finesse des illustrations et par le style clair et précis dans la description des lieux. — Ce sont de bons guides pour le voyageur.

ROMANS RELIGIEUX
OUVRAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE DU DIMANCHE

Volumes in 18-jésus à **3** francs.

ROMANS RELIGIEUX

Les Coiffes de sainte Catherine, par Raoul de Navery. — 1 vol.

Les Dupes, par le même. — 1 vol.

La Dette de Zeéna, par S. Blandy. — 1 vol.

Les Chemins de la vie, par M. Maryan,

Les récits de Catherine, par Célanie Carissan. — 1 vol.

Lucie, par Gabrielle d'Arvor. — 1 vol.

Un Roman dans une cave, par Claire de Chandeneux. — 1 vol.

Histoire d'une fermière. — Faustine, par Mme Bourdon, auteur de la *Vie réelle.*

La Veuve du Garde, par Raoul de Navery. — 1 vol.

La Cassette du baron de Faouédic, par N. d'Arvor. — 1 vol.

Roseline, par A. Franck. — 1 vol.

En vente à l'Imprimerie catholique suisse, 13, Grand'rue, Fribourg.

13 GRAND'RUE, IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE, GRAND'RUE 13

LA FRANC-MAÇONNERIE

HISTOIRE AUTHENTIQUE
DES
SOCIÉTÉS SECRÈTES
depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours

LEUR ROLE POLITIQUE, RELIGIEUX ET SOCIAL

Par un ancien ROSE-CROIX

Un beau volume in 8°. — Prix : 5 francs.

On désirait une *Histoire authentique des Francs-Maçons* dont l'influence, atout le monde le reconnait aujourd'hui, est devenue prépoudérante dansl marche des événements contemporains, et plus spécialement en France, à cette heure critique.

Pour une histoire *de cette sorte,* il fallait avant tout un écrivain compétent ; or, personne ne saurait contester l'irrécusable autorité de l'ancien **Rose-Croix,** dont les prophétiques **révélations** ont, à plusieurs reprises, produit une véritable sensation.

Cette nouvelle publication de la plus rigoureuse exactitude a, par certains côtes, tout le charme d'un *roman.* Elle est aussi intéressante qu'instructive. Les 40,000 lecteurs des *Révélations d'un Rose-Croix* feront bon accueil à cet ouvrage, où ils trouveront unis à la vraie science la verve mordante et *l'humou* qui ont fait de l'*ex-dignitaire maçonnique* un des auteurs les plus populaire de ce temps.

LA FRANC-MAÇONNERIE

13 GRAND'RUE, IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE, GRAND'RUE 13

MODES DE PARIS
Rue de la Préfecture, 211 au 1er étage

—

Mme **A. Ræmy-Castinel** a l'honneur d'informer sa clientèle ainsi que les dames de Fribourg et des environs qu'elle vient de recevoir de **Paris**

Un beau choix de chapeau modèles

ainsi qu'un grand assortiment de fourniture pour modes.

Chapeaux confectionnés de 2 à 15 fr.

Specialité de ruches en tous genres depuis 30 cent le mètre.

Elle se recommande à la bienvaillance des dames qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (661)

Pensionnaires

Dans une famille bourgeoise on recevrait des pensionnaires avec ou sans la chambre.

S'adresser au N° 92, rue de Lausanne. (566)

(H 583 F)

VINS Une première **maison de vins et spiritueux à Bordeaux demande** pour placer ses produits un **agent** capable et un **voyageur** de la partie. — Conditions spéciales. — Ecrire à M. **J. Rosé** *à Bordeaux.* (688) (H 8442 X)

En vente *l'Imprimerie catholique* :

OUVRAGES DIVERS

Epistolier latin, selon le Rit romain ou Manuel de l'enfant de Chœur, par l'abbé E. Lesser prêtre du diocèse de Soissons. Avec approbation de Mgr l'évêque de Laval.
Prix : . . . . . 4 fr. —

Le catholicisme et le protestantisme devant les faits, par Adrien Duval, précédé d'une lettre de Mgr Mermillod à l'auteur.
Prix : . . . . . 3 fr. —

Le saint de chaque jour, (Liturgie romaine) par l'abbé hapiat, curé-doyen de Vitel, septième édition. Avec approbation de plusieurs évêques.
Prix : . . . . . 3 fr. 50

La sainte de chaque jour, par le même auteur.
Prix : . . . . . 3 fr. 50

Le Rév. Père Olivaint, de la Compagnie de Jésus, sa vie, ses œuvres et son martyre, par Mgr Chatillon.
Prix : . . . . . 3 fr. —

Le bienheureux Pierre Le Fèvre, premier compagnon de saint Ignace, précis historique, par le Rév. Père Prat de la Compagnie de Jésus.
Prix : . . . . . 2 fr. 70

La vie de saint François de Paule, par M. de Bois-Aubry.
Prix : . . . . . 2 fr. —

Histoire du vénérable Jean-Baptiste de La Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, par Armand Ravelet.
Prix : . . . . . 5 fr. —

Les premiers convertis au Christianisme, par M. l'abbé A Laurent, docteur en théologie.
Prix : . . . . . 4 fr. —

Vie de sainte Claire d'Assise, fondatrice de l'Ordre qui porte son nom, par le Père Joseph de Madrid, Mineur réformé de l'Etroite Observance, traduite de l'italien, par Dom S. F. de l'ordre des Chartreux.
Prix : . . . . . fr. 3 50

Histoire de sainte Solange, Vierge et Martyre, patronne du Berry, par l'abbé Joseph-Bernard, de Montmélian.
Prix . . . . . 2 fr. —

Bernadette, Sœur Marie-Bernard, par Henri Lasserre.
Prix . . . . . 3 fr. —

EN VENTE

A l'imprimerie catholique le compte rendu de la réunion cantonale de l'*Association suisse de Pie IX* à Vuisternens le 4 juin 1883. Prix : **50 cent.**